

Juillan, le 08/06/2022

Mairie de Jarret  
2, chemin de la Mairie  
65100 JARRET

Réf : JLR/ACM/FP/GF  
Affaire suivie par : Guillaume FAVRE  
Tél : 05 62 93 59 30  
Courriel : guillaume.favre@agglo-ttp.fr

Objet : Avis sur un Certificat d'Urbanisme

**Références :**

Numéro : CU 065 233 22 00003

Nom du déclarant : Mme Jeannette FOURCADE

Adresse du projet : Route d'Artigues 65100 JARRET

Nature de travaux : Construction d'une maison individuelle.

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'urbanisme en date du 23/05/2022, et reçu dans le service le 23/05/2022, l'avis du service communautaire Eau et Assainissement concernant la demande d'urbanisme citée en référence.

L'avis du service sur le projet concerné est le suivant :

→ Eau potable :

Création d'un branchement à la charge du demandeur. (Voir annexe SAUR).

→ Défense incendie :

Non concerné.

→ Assainissement :

Création d'un branchement à la charge du demandeur. Mise en place d'un tabouret de branchement à passage direct en limite de propriété. (Voir avis SUEZ).

Le pétitionnaire devra tenir compte de la profondeur de ce branchement, afin d'assurer une évacuation gravitaire des eaux usées du projet.